

Kerlouan, le 15 septembre 2025

ENVIRONNEMENT ET PATRIMOINE (EPK)

Association loi 1901, créée le 12/06/1986
RNA : W291 001 028 - Siren : 423 479 724
BP 16 29890 Kerlouan

AMIS & RIVERAINS DU BASSIN VERSANT DU QUILLIMADEC (ARBQ)

Association loi 1901, créée le 01/12/2021
RNA : 291 015 103- Siren : 922 927 942
Perzel 29890 Kerlouan

à **Monsieur le Préfet du Finistère**
Monsieur le Président du Conseil départemental du Finistère

Objet : Impact des eaux du Quillimadec sur la qualité des eaux de baignade de l'anse de Tresseny (Kerlouan - Guissény).

Monsieur le Préfet, monsieur le Président

Par la présente, nos deux associations souhaitent vous faire part de leur vive préoccupation concernant la dégradation de la **qualité des eaux de baignade dans l'anse de Tresseny**. Nous sollicitons votre intervention afin que :

- La qualité bactérienne de l'eau du fleuve côtier **Quillimadec et de ses affluents** soit analysée sur l'ensemble de leur bassin versant, de sa source (Plounéventer) à son embouchure au Couffon (Guissény / Kerlouan), avec la coordination des collectivités et autorités concernées.
- Soient rendus publics l'accès aux données d'autosurveillance des stations d'épuration et des autres rejets connus, ainsi que les comptes-rendus des postes de refoulement et des enquêtes menées.

Nos deux associations partagent des préoccupations environnementales cruciales liées aux eaux côtières et douces. Parmi les nombreux enjeux qui se croisent dans cette anse, citons la montée du niveau marin et l'érosion associée, la prolifération des algues vertes, la pêche à pied récréative, la qualité des eaux de baignade. Notre courrier se concentre exclusivement sur ce dernier point.

Pour plus de détails, nous joignons le courrier d'information adressé en juin dernier aux maires de Guissény et Kerlouan, dans lequel nous présentions nos échanges et collaboration avec l'association *EAU ET RIVIERES DE BRETAGNE* (ERB), notamment la démarche d'échantillonnage des eaux côtières hors saison officielle (15 juin – 15 septembre), avec un focus sur la plage du Lerret. Ce document expose les protocoles, résultats et ajustements réalisés, ainsi que nos inquiétudes quant à la qualité des eaux tout au long de l'année. A noter les interrogations d'ARBQ et EPK découlant de la connaissance des premiers résultats les conduisant à prendre l'initiative d'échantillonner d'autres points sur le bassin versant du Quillimadec, le plus en amont étant situé à Lescoat sur le territoire de Lesneven, à l'est de cette commune.

Sans vouloir tirer de conclusions hâtives, les données révèlent que la pollution, déjà préoccupante en été, s'aggrave significativement pendant les trois trimestres suivants, avec des pics de contamination très supérieurs aux normes de l'ARS. Or des pratiques nautiques dans l'anse de Tresseny, hors saison estivale, sont de plus en plus courantes

Les résultats obtenus après décembre 2024, entre le Lerret et Lescoat (Lesneven), suggèrent que la dégradation de la qualité des eaux de baignade côtière dans l'anse de Tresseny :

- Ne peut pas être imputée uniquement aux résidences dotées d'un assainissement individuel défectueux. Ces résidences ne représentent pas 90 % des sources de cette dégradation, comme cela a été affirmé lors de plusieurs visites du SPANC.
- Ne se limite pas aux seules communes littorales de Kerlouan et Guissény.
- Concerne l'ensemble des communes de la **Communauté des communes de Lesneven-Côte des Légendes** (CLCL) traversées par le Quillimadec et ses affluents.

- Concerne également les communes de Plounéventer (Communauté des Communes du Pays de Landivisiau (CCPL), et Trémaouézan (Communauté d'agglomération du Pays de Landerneau-Daoulas).

Trois communautés de communes sont ainsi directement concernées, certes avec une importance différente, par la qualité des eaux du Quillimadec, et doivent mener une action concertée qu'une autorité supérieure doit encourager et coordonner.

Nous vous écrivons en tant que riverains, convaincus que vos services sauront orchestrer les décisions à prendre, avec l'appui des agences régionales concernées par cette thématique de la qualité de l'eau.

Enfin nous vous rappelons le classement des plages métropolitaines publié par le ministère de la santé en fin de printemps 2025 : Ce classement découle des analyses réalisées pendant les 4 années 2021-2024. Sans prendre en compte les plages de qualité moyenne, mais en nous focalisant exclusivement sur les plages interdites à la baignade, le résultat pour les quatre départements bretons donnait aucune plage interdite dans les départements d'Ile et Vilaine, des Côtes d'Armor et du Morbihan, mais en dénombrait 7 en Finistère, dont 6 dans le Nord-Finistère, ... 3 étant dans l'anse de Tresseny (Lerret, Croix et Barrachou). Ce constat interroge et nous pousse à approfondir notre compréhension de ces dégradations. Les résultats des analyses de l'été 2025 ne risquent-ils pas d'ajouter, au minimum, une 4^{ème} plage interdite dans cette anse ? La plage des Dibennou est en effet en très mauvaise posture. Quant à la plage de Poulfeunteun (ou de Roc'h Cléguer), 5^{ème} et dernière plage de cette anse, les résultats obtenus la feraient suivre la même pente que Dibennou, avec 1 ou 2 années de retard !

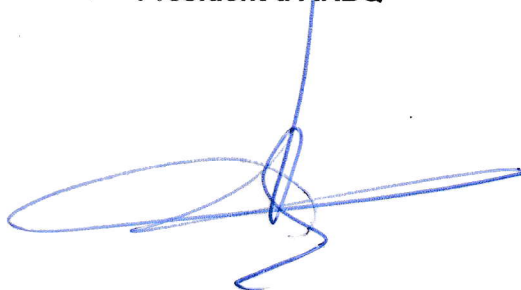
Comptant sur votre attention et votre engagement, dans l'intérêt de la protection de notre environnement et de la santé publique, nos associations restent à votre disposition pour vous communiquer le détail de nos prélèvements réalisés depuis l'automne 2024, et se proposent de poursuivre leurs investigations avec vos services.

Veuillez agréer, Monsieur le Préfet du Finistère et Monsieur le Président du Conseil Départemental du Finistère, l'expression de nos salutations distinguées.

Christian Abaléa
Président d'EPK



Bruno Massez
Président d'ARBQ



Copie :

- M. Le Sous-Préfet de Brest
- ARS Bretagne – 5, venelle de Kergos, 29000 Quimper
- AELB – Bât B, Espace Entreprise Keraïa, 18 rue Sabot, 22440 Ploufragan
- M. Christophe BELE, Président du Syndicat des Eaux du Bas-Léon (SEBL) – 2 route Pen ar Guear, 29260 Kernilis

- Mme Claudie BALCON, Présidente de la Communauté de Communes de Lesneven – Côte des Légendes, maire de Lesneven
- M. Henri BILLON, Président de la Communauté de Communes du Pays de Landivisiau
- M. Patrick LECLERC, Président de la Communauté d'agglomération du Pays de Landerneau-Daoulas

- Mme Elisabeth GUILLERM et M. Jean-Marc PUCHOIS, conseillers départementaux du canton de Landivisiau.
- M. Pascal GOULAOUIC et Mme Lédie LE HIR, conseillers départementaux du canton de Lesneven
- M. Claude GUIAVARC'H, conseiller départemental du canton de Lannilis.

- M. Jean-Luc ABALAIN, maire de Plounéventer.
- M. Hervé LIEGOIS, maire de Trémaouézan
- M. Pierre GUIZIOU, maire de Ploudaniel
- M. Louis BEAUGENDRE, maire de Saint-Méen
- M. Yann TOUDIC, maire de Trégarantec
- M. Pascal KERBOUL, maire du Folgoët
- M. René PAUGAM, maire de Plouider
- M. Christophe BELE, maire de Kernouës
- Mme Cécile GALLIOU, maire de Saint-Frégant
- M. Raphaël RAPIN, maire de Guissény
- M. Christian COLLIOU, maire de Kerlouan

- Association Eau et Rivières de Bretagne

Kerlouan, le 25 juin 2025

ENVIRONNEMENT ET PATRIMOINE (EPK)

Association loi 1901, créée le 12/06/1986
RNA : W291 001 028 - Siren : 423 479 724
BP 16 29890 Kerlouan

AMIS & RIVERAINS DU BASSIN VERSANT DU QUILLIMADEC (ARBQ)

Association loi 1901, créée le 01/12/2021
RNA : 291 015 103- Siren : 922 927 942
Perzel 29890 Kerlouan

à M. Christian COLLIOU Maire de Kerlouan
M. Raphaël RAPIN Maire de Guissény

Objet : Informations sur la Qualité des eaux de baignade

Messieurs les maires

Par ce courrier, nos deux associations tiennent à vous informer des actions menées dans l'anse de Tresseny, et en amont, depuis plusieurs mois.

Bref historique de cette récente implication

L'origine de cette implication découle d'une rencontre avec l'association **EAU & RIVIERES DE BRETAGNE** (ERB) à la fin du printemps 2024. ERB venait de diffuser une étude portant sur la qualité des eaux de baignade de l'ensemble des plages métropolitaines, qualité suivie officiellement entre les 15 juin et 15 septembre par les ARS et le ministère de la santé. Son étude corrigeant ici ou là la classification faite par les ARS, ERB souhaitait disposer de résultats en dehors de cette saison officielle.

Ainsi, parmi la douzaine de plages potentielles réparties sur l'ensemble des 4 départements bretons, ERB avait repéré l'anse de Tresseny.

La décision fut prise de se positionner sur **la plage du Lerret** qui figure ainsi parmi les 9 plages finalement suivies par ERB entre fin septembre 2024 et fin mai 2025.

ERB souhaitant disposer complémentirement de prélèvement d'eau douce, le Quillimadec a ainsi été retenu (prélèvement au moyen d'une perche, au milieu du pont routier de la D38).

Déroulé des prélèvements

Ces deux points ont donc été échantillonnés par nos deux associations à compter du 26 septembre 2024, puis tous les 15 jours, selon un protocole validé avec ERB :

- Début des prélèvements toujours au point le plus en aval, donc au Lerret.
- Prélèvement entre « pleine mer » et « pleine mer + 1 heure », préférentiellement en vives eaux.
- Prélèvement en vives eaux. C'est évident pour nous, mais les associations de Dinard ou de Vannes ne peuvent pas deviner que le Lerret est une plage, non pas « en mer ouverte », mais bien une plage de fond d'estuaire.
- Les prélèvements ont été acheminés par un membre d'une association au laboratoire LABOCEA à Plouzané pour les analyses : Entérocoques intestinaux et des Escherichia coli.

A la lecture des résultats obtenus en octobre-novembre, nos deux associations ont pris l'initiative d'échantillonner 3 points complémentaires sur le Quillimadec :

- * Lavengat, au niveau du pont routier, donc en amont de l'étang du Pont et du rejet de la STEP de Guissény-Kerlouan, mais en aval des rejets des autres STEP présentes sur le bassin versant.
- * Lancelin, également au niveau du pont routier de la D125, point situé en amont des rejets de la STEP de Plouider-Goulven, en aval de la STEP de Lesneven-Le Folgoët.

* Lescoat, accès direct dans la rivière à proximité de la D788, en amont des rejets de la STEP de Lesneven-Le Folgoët et de la pisciculture de Lescoat.

L'objectif est clairement, au-delà du constat de la qualité des eaux, d'investiguer sur les causes potentielles en amont.

Les résultats obtenus ont été communiqués à chaque fois à ERB.

Résultats obtenus entre juin 2024 et mai 2025

Le tableau ci-après recense les résultats enregistrés depuis le 3 juin 2024 :

- Du 03/06/2024 au 10/11/2024 : ARS / Commune littorale concernée / Labocéa
- Du 26/09/2024 au 28/05/2025 : ARBQ & EPK & ERB / Labocéa
- Du 05/06/2025 – en cours : ARS / Commune littorale concernée / Labocéa

Date	Lerret		Croix		Etang du Pont		Lavengat		Lancelin		Lescoat	
	Entero	E.coli	Entero	E.coli	Entero	E.coli	Entero	E.coli	Ente	E.coli	Ente	E.coli
2024												
03/06	15	48	15	15								
20/06	<15	210	30	140								
26/06	<15	15	30	77								
04/07	15	15	<15	15								
11/07	81	180	15	140								
19/07	81	77	48	270								
24/07	48	110	48	81								
29/07	<15	30	30	210								
06/08	15	30	200	250								
13/08	<15	350	<15	<15								
21/08	140	400	160	610								
26/08	48	660	94	300								
05/09	30	77	94	270								
09/09	2 800	5 000	4 000	7 700								
10/09	<15	200	48	130								
26/09	290	2 000			120	1 300						
14/10	35	35			160	840						
22/10	77	910			38	1 900						
06/11	15	210			38	1 400						
20/11	1 800	6 100			8 200	10 000						
06/12	35	360			200	840						
19/12	<15	180			3 800	7 300	2 700	13 000	1 700	4 500	1 200	3 900
2025												
06/01	160	620			410	1 200	160	1 600	700	2 100	210	1 100
20/01	81	180			38	840	38	740	160	1 700	38	250
03/02	120	410			200	920	120	2 100	38	160	200	470
18/02	38	530			120	980	<38	690	160	1 400	38	120
05/03	81	140			68	830	<38	860	450	1 800	<38	78
18/03	<38	130			38	1 400	160	1 300	120	2 200	38	460
02/04	38	15			38	1 300	38	1 200	<38	1 200	38	800
15/04	440	2 400			340	4 300	840	2 200	1000	4 500	1 700	2 500
29/04	38	120			300	460	120	470	38	290	<38	480
14/05	1 300	6 600			1 400	8 900	780	2 800	1 600	1 200	38	830
28/05	160	160			38	1 900	160	1 000	78	360	160	700
05/06	?	?	?	?								

Conclusions, suggestions, recommandations

A ce stade, nous nous gardons bien de tirer des conclusions hâtives. Toutefois, la simple lecture de ces chiffres nous amène à constater :

- 1) Les plages du Lerret et La Croix, au profil similaire, sont impropres à la baignade depuis près de 10 ans. Les analyses complémentaires réalisées au Lerret depuis septembre 2024 montrent de très forts pics de pollution (en rouge) dépassant largement les recommandations de l'ARS.
- 2) Le Quillimadec, en amont des deux communes de Kerlouan et Guissény, véhicule de très fortes quantités de bactéries, en partie depuis Lescoat, en partie rajoutées sur le parcours

Une première recommandation serait que la CLCL fasse analyser le Quillimadec hors saison et recherche les causes de la pollution permanente et des pics mesurés.

Une seconde recommandation serait que la Communauté des Communes du Pays de Landivisiau fasse de même jusqu'à la source du Quillimadec.

Enfin, en tant qu'associations locales, nous vous recommandons vivement d'informer les riverains et le public intéressé de ce constat.

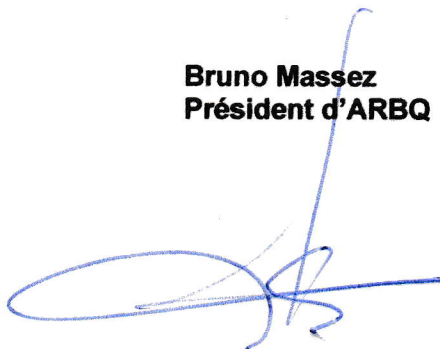
Force est de constater que la seule responsabilité de la mauvaise qualité de l'anse de Tresseny ne repose évidemment pas sur vos deux seules communes. Aussi, après vous avoir informés de la situation par ce courrier, nos deux associations vont écrire à la présidente de la CLCL, à l'ARS, et à tout service de l'Etat en charge de la qualité des eaux sur l'ensemble du bassin versant du Quillimadec.

Veuillez agréer, messieurs les maires, l'expression de nos salutations distinguées.

Christian Abaléa
Président d'EPK

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a final horizontal stroke.

Bruno Massez
Président d'ARBQ

A handwritten signature in blue ink, featuring a large loop at the start and a long horizontal stroke extending to the right.